



L'espace européen de l'éducation & la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications dans le domaine de l'éducation

Youri Devuyst

Senior Expert

DG Éducation, Jeunesse, Sport & Culture, Commission européenne

Webinaire AQVN, en coopération avec ACQF, 27 juillet 2021

Quel est l'objectif?

Recommandation du Conseil de l'UE de 2018 relative à la reconnaissance mutuelle automatique (aux fins d'études ultérieures) des qualifications parmi les 27 États membres:

- **Pour l'enseignement supérieur:** *parvenir* à la reconnaissance mutuelle automatique d'ici à 2025 pour
 - les qualifications
 - les acquis d'une période d'apprentissage effectuée à l'étranger
- **Pour l'enseignement et de la formation secondaires de deuxième cycle:** *réaliser des progrès notables en vue de* la reconnaissance mutuelle automatique d'ici à 2025
 - les qualifications donnant accès à l'enseignement supérieur;
 - les acquis d'une période d'apprentissage effectuée à l'étranger

Qu'entend-on par reconnaissance mutuelle automatique d'une qualification?

"le droit pour les titulaires d'une qualification ... délivrée par un État membre de voir leur demande d'accès à un programme d'enseignement supérieur du niveau suivant examinée dans n'importe quel autre État membre **sans devoir passer par une procédure de reconnaissance distincte**.

Cela ne porte pas atteinte au droit d'un établissement d'enseignement supérieur ou des autorités compétentes de fixer des critères d'évaluation et d'admission spécifiques pour un programme donné.

Cette reconnaissance ne porte pas atteinte au droit de vérifier si la qualification est authentique ..."

Qu'entend-on par reconnaissance mutuelle automatique des acquis d'une période d'apprentissage à l'étranger?

"Au niveau de l'enseignement supérieur, le droit de faire reconnaître les acquis d'apprentissage d'une période d'apprentissage, comme indiqué préalablement dans le contrat d'études et confirmé dans le relevé de notes, conformément au système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) ..."

"Au niveau de l'enseignement secondaire de deuxième cycle, le droit de faire reconnaître dans le pays d'origine les acquis d'apprentissage d'une période d'apprentissage effectuée à l'étranger dans un État membre, à condition que les acquis d'apprentissage soient généralement conformes à ceux définis dans les programmes nationaux du pays d'origine. Cela ne porte pas atteinte au droit d'un établissement d'enseignement et de formation de fixer des conditions spécifiques avant une période de mobilité à des fins d'apprentissage ou de vérifier que ces conditions ont été remplies au moment du retour d'une telle période."

Quels sont les principaux facteurs derrière le mouvement vers la reconnaissance (1)

- Un espace européen de l'éducation pour 2025
 - **Commission européenne, novembre 2017:** une vision pour «une Europe dans laquelle aucune frontière n'empêcherait quiconque d'apprendre, d'étudier et de faire de la recherche. Un continent sur lequel passer du temps dans un autre État membre – pour étudier, pour apprendre, ou pour travailler – serait devenu habituel», y compris «en supprimant les obstacles à la reconnaissance des qualifications, au niveau tant des écoles que de l'enseignement supérieur».
 - **Conseil européen (chefs d'État ou de gouvernement de l'UE), décembre 2017:** Appel à donner la priorité à la coopération en matière de reconnaissance mutuelle (ainsi qu'à de nouvelles alliances transnationales entre universités européennes)
 - **Conseil des ministres de l'éducation de l'UE, novembre 2018:** adoption de la Recommandation sur la reconnaissance mutuelle automatique
 - **Conseil des ministres de l'éducation de l'UE, février 2021:** Adoption d'une résolution sur l'espace européen de l'éducation, y compris l'engagement de poursuivre la mise en œuvre intégrale de la Recommandation de 2018

Quels sont les principaux facteurs derrière le mouvement vers la reconnaissance (2)

- Nouveau programme Erasmus+ (2021-2027)
 - Programme élargi doté d'un budget de 26.2 milliards d'euros + 2.2 milliards d'euros provenant des instruments extérieurs de l'UE pour une période de 7 ans
 - Possibilités de mobilité transnationale à des fins d'apprentissage pour 10 millions de personnes, y compris les élèves, les étudiants, les apprenants en EFP et les apprenants adultes
 - Évaluation intermédiaire Erasmus + 2017: 20 % des apprenants mobiles sont confrontés à des problèmes de reconnaissance des périodes d'études à l'étranger dans le contexte d'Erasmus+
 - **L'expansion de la mobilité transnationale à des fins d'apprentissage requiert une attention renouvelée pour la reconnaissance**



Quels sont les moyens d'intervention politique de l'UE dans le domaine de l'éducation?

- Article 165 du TFUE:
 - **Interdiction** d'harmonisation des législations et réglementations des États membres en matière d'éducation et de formation; l'UE doit respecter les systèmes éducatifs des États membres
 - **Apprentissage mutuel** (accélération de l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les États membres)
 - **Recommandations du Conseil** (orientations non contraignantes)
 - **Incitations financières** par le biais d'Erasmus+, y compris le soutien financier aux partenariats transnationaux et à la réforme des politiques, notamment pour les outils favorisant la qualité, la transparence et la reconnaissance des certifications (NARIC, CEC, Europass, CERAQ, ECVET, EQAR, ENQA, ...)
 - **Coopération avec les pays tiers et les organisations internationales** (Conseil de l'Europe, UNESCO, processus de Bologne, etc.)

Quels sont les principaux outils existants de l'Europe pour faciliter la reconnaissance?

- **Convention de reconnaissance de Lisbonne (1997):** 54 membres, mais mise en œuvre inégale, faible
- **Processus de Bologne et EEES (1999):** 49 pays, reconnaissance mutuelle automatique en tant que priorité politique — ECTS, supplément au diplôme, registre européen d'assurance de la qualité pour l'enseignement supérieur, ESG
- **La concrétisation du Cadre européen des certifications:** Améliore la transparence, la comparabilité et la transférabilité des certifications à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation, facilitant ainsi la reconnaissance
- **Données d'identification numérique Europass**
- **Réseau ENIC-NARIC: Centres nationaux de reconnaissance académique:** le partage des meilleures pratiques en matière de reconnaissance; **Base de données FraudSCAN**
- **Reconnaissance mutuelle automatique entre petits groupes de pays:** Benelux, pays baltes, pays nordiques



Quelles sont les principales nouvelles initiatives de l'UE en faveur de la reconnaissance?

- **Nouvelle charte Erasmus pour l'enseignement supérieur:** Engagement des EES à garantir la pleine reconnaissance automatique des crédits ECTS obtenus à l'étranger
- **41 nouvelles alliances universitaires européennes** avec des campus transnationaux interuniversitaires, mobilité sans rupture et reconnaissance automatique des acquis d'apprentissage à l'étranger
- **Carte d'étudiant européenne** avec un échange numérique fiable de données sur les étudiants mobiles entre EES
- **Révision de la recommandation de 2006 sur l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur**
- **Action préparatoire du Parlement européen sur la reconnaissance des périodes d'études effectuées à l'étranger dans l'enseignement secondaire:** Nouveau réseau d'experts; Étude sur l'application de la Recommandation dans les systèmes d'enseignement secondaire nationaux; Élaboration d'un projet de cadre européen pour soutenir la reconnaissance dans l'enseignement secondaire; Site d'information en ligne

À venir

Vers la fin de 2022, la **Commission européenne fera rapport** sur les suites données à la Recommandation de 2018, sur la base des contributions des États membres:

- Bilan des progrès accomplis
- Recensement des domaines dans lesquels les travaux doivent être approfondis et/ou accélérés à l'horizon 2025